

Non à la nouvelle collecte des déchets mise en place par le SMD3 Pour un service public accessible à tous et égalitaire

Réduire le volume des déchets est indispensable. Mais cela ne peut se faire sur le dos des usagers ! C'est pourtant cette logique punitive qu'a choisi le Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne (SMD3). Sans aucune concertation avec les populations concernées et dans une totale opacité, cette collectivité territoriale, qui a en charge la collecte et le traitement des déchets, impose à marche forcée un nouveau mode de gestion. Supprimant, là où cela fonctionnait pourtant parfaitement, le ramassage au porte à porte (PAP), le SMD3 a commencé à installer ce qu'il nomme des "Points d'apports volontaires" (PAV), son objectif étant une couverture totale du Département à l'horizon 2023.

Implantés souvent très loin du domicile, notamment dans les zones rurales - ce qui implique d'avoir une voiture et remet en cause la nécessaire autonomie des personnes âgées ou malades - dans des endroits parfois dangereux pour la circulation, ces nouveaux containers sont inaccessibles pour les personnes à mobilité réduite et pour toutes celles victimes de handicap, voire simplement pour les personnes de petite taille.

À cela s'ajoute la mise en place d'une redevance dite "incitative". Appelée à augmenter au fil des années, elle va lourdement gréver le pouvoir d'achat des familles modestes. La limitation drastique du nombre de sacs pouvant être déposés (24 par an pour un foyer de 1 à 2 personnes, 48 pour 3 à 4 et 72 pour 5 et plus) va, de plus, fortement pénaliser les personnes devant porter des protections ou pour les familles ayant un bébé...

La Chambre des comptes de la Nouvelle Aquitaine constate que "l'information financière délivrée aux élus et aux citoyens à travers les annexes du compte administratif est insuffisante (...) Pour l'heure, le niveau de la redevance incitative (RI), qui va peu à peu remplacer la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) à compter de 2021, est inconnu".

Les économies envisagées par le SMD3 portent en large partie sur les personnels, avec la volonté de modifier leur statut, par le biais d'une transformation en un Service public industriel et commercial (SPIC), porte grande ouverte vers la privatisation. Toutes ces raisons conduisent l'Association des Paralysés de France (APF France Handicap Dordogne), l'Association pour une Taxation des Transactions financières et pour l'Action Citoyenne (ATTAC Périgueux-Nontron), la Société pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature dans le Sud-Ouest (SEPANSO - Dordogne), Défendre l'Intérêt Général en Dordogne (DIGD) et l'Union syndicale des retraités CGT de Dordogne (USR- CGT) à exiger :

- **le maintien d'un service public de la collecte et du traitement des déchets accessible à tous et égalitaire**
- **le refus du changement du statut du SMD3 en SPIC**
- **un moratoire sur la mise en place des Points d'apports "volontaires" et le déblocage des points d'apports existants**
- **le retour au Porte à Porte et au ramassage aux points de regroupements qui existaient auparavant**
- **la suppression de la mise en place de la Redevance incitative (RI) pour la mise en place d'une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagère Incitative (TEOMI)**

Nom	Prénom	Adresse ou commune	Signature

